

celui dont l'intelligence aura été développée par l'étude. De même qu'un Etat tout entier profite de l'instruction de tous, de même une famille industrielle devra profiter de l'instruction de tous ses membres.

“ Les parents, d'ailleurs, ayant quelque épargne, n'auront pas besoin du gain de leurs enfants pour les aider à vivre, et ils pourront ne pas les astreindre trop jeunes à un travail contraire au développement de leurs forces.

MAGASIN DU BON MARCHÉ.

M. FILLON.—“ Cette organisation profite, dans une large mesure, aux employés, car la part de bénéfices que la maison abandonne à ses collaborateurs leur crée une situation exceptionnelle. Beaucoup de chefs de comptoir étant intéressés dans les bénéfices de la maison ont intérêt à faire des achats avantageux, à surveiller la bonne tenue de leur personnel, à rechercher toutes les économies possibles pour la maison et, sous ce rapport, nous n'avons qu'à nous féliciter, je le répète, de notre organisation. Notre caisse de prévoyance est une institution dont nous n'avons ici qu'à nous louer. Elle assure aux moins favorisés, parmi nos employés, une certaine tranquillité pour l'avenir et elle les attache à la maison. Tout le monde est intéressé au bon fonctionnement de la maison et c'est pour cela qu'elle a obtenu des résultats très satisfaisants.

“ Les grèves sont impossibles dans notre maison, parce que les chefs de comptoir et de service sont intéressés dans les bénéfices réalisés. En outre les employés qui font partie de la Caisse de Prévoyance, ont pour la plupart, un capital trop important dans cette caisse pour faire quoi que ce soit qui la leur ferait perdre, et de plus, le chiffre des appointements qui leur sont alloués retient encore les employés dans la maison.

M. BUTNER-THIERRY.—“ Pour les ouvriers leur épargne à la compagnie d'assurance leur permet d'envisager l'avenir plus tranquillement. En grossissant, elle exercera sur eux son influence, même hors l'atelier.—comme je l'ai déjà vu ailleurs.

“ Pour moi, la participation m'a rendu le service de m'entourer d'un certain nombre d'employés et d'ouvriers plus désireux que jadis de bien produire. Il s'est établi entre eux et moi des relations plus affectueuses et plus confiantes. Nous y avons gagné en sécurité, et notre vie commune est plus facile. Je me sens encouragé par leur attitude cordiale, qui me soutient dans

lieu, mon père a insisté pour ne faire le partage que tous les ans, mais les ouvriers, qui n'avaient aucune notion économique, qui ne connaissaient pas les exigences d'une industrie, persistèrent dans leur demande et firent échouer l'entreprise.

“ Aujourd'hui, les ouvriers peuvent avoir encore des idées fausses, mais leur éducation se fera par la pratique de la participation. En ce qui me concerne, ce serait à refaire que je le ferais encore. Notre situation est améliorable, et tous les ans, d'un commun accord, nous faisons des modifications. Lorsqu'un ouvrier entre dans la maison, on lui donne un livret sur lequel sont mentionnés les résultats obtenus par la participation et les comptes rendus des dix assemblées qui ont eu lieu jusqu'à présent.

“ Nous sommes une trentaine de patrons en France qui pratiquons la participation : si notre exemple était suivi, un grand pas serait fait dans la voie de l'union des patrons et des ouvriers, du capital et du travail.

“ Quant à la mesure de la répartition, je ne saurais l'indiquer : peut-être un jour donnera-t-on un tiers à l'intelligence, un tiers au capital, un tiers au travail : c'est ma conviction, mais, quant à présent, j'estime qu'il faut laisser chacun faire la participation à sa guise, suivant les besoins de l'industrie qu'il exerce.

(à suivre)

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Je vois que votre journal *L'Association* consacre presque à chaque numéro un article élaboré sur l'éducation, j'ose vous demander alors l'hospitalité des colonnes de votre journal pour publier ce qui suit :

Messieurs les citoyens de Saint-Roch, du faubourg Saint-Jean et de Saint-Sauveur,

Pendant les années que j'ai passées à Saint-Roch, comme professeur d'une école commerciale, j'ai souvent entendu plusieurs citoyens marquants exprimer le désir de voir s'établir dans cette im-

Elèves de 6 à 8 ans.

Lecture française et anglaise. Traductions faciles, premiers éléments de calligraphie, d'arithmétique, d'histoire, etc. Notions générales à leur portée, pour développer leur intelligence.

1ère année.—Elèves de 8 à 10 ans.

Lecture française et anglaise, premiers éléments de la grammaire dans les deux langues. Devoirs écrits à la maison en rapport avec les règles de grammaire enseignées. Traductions et versions. Arithmétique, catéchisme, etc. Récapitulation des quatre règles simples, quelques notions de fractions. Nombreux problèmes pris dans la vie pratique, se rapportant aux règles simples et aux fractions.

Aux élèves de plus de 10 ans nous enseignerons toutes les matières convenant à leur degré d'avancement et au genre d'affaires auquel leurs parents les destinent.

Pour ne pas trop fatiguer les enfants, la durée des classes sera entremêlée de récréations gymnastiques, exercices militaires, etc. : car notre but est de développer les forces physiques en même temps que les facultés intellectuelles. Une heure d'étude sera consacrée après la classe à la préparation des devoirs et des leçons. Le dimanche, les élèves seront tenus d'assister à la messe des enfants à 8½ hs à Saint-Roch, sous la garde d'un professeur.

Il y aura aussi un professeur de langue anglaise attaché à cette institution. Pour l'inscription des élèves durant le mois d'août on voudra bien s'adresser à M. Jules Cloutier au No 139 rue Richelieu.

Remerciements

A. M. L. S. BELLEAU, agent du chemin de fer Q. M. et C.

Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous offrir à vous et à M. Wm. Russell, directeur de la Compagnie que vous représentez nos plus sincères remerciements pour l'hospitalité, la courtoisie et la charité chrétienne avec laquelle vous nous avez fourni l'occasion de réaliser une jolie somme au profit du comité de l'œuvre des Sourds Muets de l'Archidiocèse de Québec.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

L'Hon. Fm. L'ANGELE, 23 rue St-Louis.
J.-A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.
A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.
E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.
H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.
M. OCTAVE ROY, 24 côte du Palais.
M. LÉOPOLD P. FALARDEAU, 84 rue Massue.
M. JOSEPH SAVARD, 90 rue St-Valier, S.-S.

Médecins

Dr. JOSEPH A. GARNEAU, 44 rue de l'Eglise.
Dr. CHARLES GINGRAS, 49-51 rue St-Valier.
Dr. DELPHIS M. BROCHU, 130 rue St. François.
Dr. ELZÉAR LABERGE, 110 rue du Pont.
Dr. CHARLES I. SAMSON, 90 rue St. François.

Pharmaciens

Dr. ED. MORIN & C^{ie}, 314 rue Saint-Jean, et 32-34 rue Saint-Pierre.
Dr. A. POTVIN & C^{ie}, 30 rue Saint-Pierre.
Dr. J. A. GAUVREAU & FRÈRE, 312 rue Saint-Jean.
Dr. J. A. MORIN, 161 rue Saint-Joseph.
ALEXANDRE LARUF, 191 rue Saint-Joseph.
LOUIS J. HUOT, 233 rue Saint-Joseph.

Architectes

Mrs. D. OUELLET & ASSIÈRE, 55, rue D'Aiguillon.

PHILIPPE MASSON AVOCAT et Courtier d'Assurances

M. PHILIPPE MASSON place des risques dans toutes bonnes compagnies d'assurance contre le FEU, contre les ACCIDENTS CORPORELS et sur la VIE. Ses études spéciales et son expérience des affaires lui permettent de présenter toujours, dans un cas donné, le système d'assurance le plus absolument favorable à l'applicant. Consultations données à quiconque désire choisir un bon système et une bonne compagnie.

S'adresser par lettre, ou personnellement